



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2013

Publication : 02/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE



Séance du : 26 septembre 2013
Compte rendu affiché le : 3 octobre 2013
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de délégués : 33

Nombre de délégués concernés : 33

En exercice : 33

En exercice : 33

Présents : 19

Présents : 19

Votants : 19

Votants : 19

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Louat R, Philippon B, Tardy F, A Philippon

CCFL :, Séon M, Rousset L, Gonon P,

CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M, Moralès P, R Bouchut,

SEM : Guyot P

Autres communes: Reynard R, Piot M, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Villemagne G, Boudier J P, Vincent G, Lornage F, Lhopital J L, Bussière L, Grange M, Chambonnet M

N° 437 Objet : Demande de subventions poste technicienne de rivière pour 2014

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel pour 2014 concernant le poste de technicienne rivière occupée ce jour par Emilie DUFAUX.

Dans le cadre des différents contrats signés avec le Conseil Général de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le syndicat s'est engagé à mettre en œuvre le plan de gestion validé en 2003. Pour cela il est nécessaire de maintenir le poste de technicienne rivière.

L'Agence de l'Eau et la Région Rhône Alpes apportent leur soutien financier pour l'animation des actions liées aux travaux sur les berges et les ouvrages. C'est dans ce cadre que des financements de ces deux partenaires peuvent être à nouveau sollicités.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical pour solliciter l'aide financière de la Région Rhône Alpes et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'année 2014 sur la base du budget prévisionnel qui fait apparaître un montant de dépenses de 41 600 € comprenant le salaire et les charges sociales et un montant de 17 500 € pour les frais de fonctionnement et de structure.

Où cet exposé, les membres du comité syndical autorisent le Président à solliciter les aides financières de la Région Rhône Alpes et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'année 2014 pour le poste de technicienne rivière.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 26 septembre 2013
Le Président
Jean Yves Charbonnier